



## **Covid-19 : un nouvel âge du contrôle des individus ?**

Adrien Basdevant, Avocat, fondateur de [www.coupdata.fr](http://www.coupdata.fr)

Dans son cours du 15 janvier 1975 au Collège de France, le philosophe Michel Foucault annonçait : « *Il me semble qu'en ce qui concerne le contrôle des individus, au fond, l'Occident n'a eu que deux grands modèles : l'un, c'est celui de l'exclusion du lépreux ; l'autre, c'est le modèle de l'inclusion du pestiféré. Et je crois que la substitution de l'inclusion du pestiféré, comme modèle de contrôle, à l'exclusion du lépreux, est l'un des grands phénomènes qui se sont passés au XVIII<sup>ème</sup> siècle.* ».

Cette formidable analyse du penseur français intitulée « Les Anormaux » retentit plus que jamais à nos sourdes oreilles à l'heure où la pandémie du coronavirus se répand, conduisant les Etats à se poser la question de l'usage approprié des technologies pour en surveiller le parcours et prévenir leurs citoyens d'une contamination plus grande. Ainsi, sommes-nous peut-être aujourd'hui, au XXI<sup>ème</sup> siècle, en train d'assister à un phénomène majeur : la popularisation d'un troisième modèle de contrôle des individus.

### **Coronavirus et traçage des individus**

Alors que les débats s'agissent sur les modalités d'utilisation des données de géolocalisation des smartphones pour combattre la pandémie, la France se penche sur une stratégie numérique d'identification des personnes, quand la Commission européenne a sollicité les opérateurs de réseaux mobiles pour lui fournir des données statistiques agrégées afin de vérifier si les consignes de confinement sont bien appliquées. Ailleurs dans le monde, rappelons qu'actuellement plusieurs pays recourent à des applications de « *contact tracing* », à savoir permettant de retracer l'ensemble des contacts d'une personne contaminée sur les deux dernières semaines, en enregistrant toutes les interactions via la fonction *bluetooth* de leurs téléphones portables. Dans ce contexte, selon l'application *TraceTogether* utilisée par Singapour, seules des « *données d'identification*



*anonymisées, chiffrées en local sur le téléphone des utilisateurs* » seraient traitées. D'autres initiatives soulèvent davantage de polémiques. C'est le cas du déploiement de la reconnaissance faciale en Russie. C'est également le cas de la Chine où la police dispose de l'historique de déplacements de l'ensemble des citoyens utilisant l'application *Alipay Health Hub*. C'est enfin le cas de l'Iran qui, sous couvert d'aide au diagnostic du virus, a lancé une application mobile permettant de collecter les données de localisation de millions de citoyens en temps réel.

Simplemesures provisoires en circonstances exceptionnelles ou début d'une généralisation du recours à des mesures techniques de traçage, invasives et permanentes? La crise sanitaire doit être adressée, personne ne pourra le contester. Les moyens pour le faire doivent toutefois être sagement envisagés. Car ces outils de traçage, de contrôle et de surveillance des individus survivront à cette crise. Dès lors, pour éviter d'atteindre un point de non-retour, un équilibre doit être trouvé. Ce curseur devra aussi faire l'objet d'information et de pédagogie.

### **Du contrôle par la statistique au contrôle par les données massives**

Si l'analyse de Michel Foucault est encore aujourd'hui particulièrement éclairante, c'est parce qu'elle décrit comment l'emploi des outils statistiques a révolutionné le contrôle des pandémies et des individus. Or, que ce soit désormais via des applications, des systèmes d'intelligence artificielle ou de reconnaissance faciale, le mécanisme sous-jacent est toujours celui du traitement de données à grande échelle par des algorithmes. Autrement dit, de la statistique très avancée. Nous devons donc analyser comment la statistique a eu un impact sur le contrôle des individus il y a trois cents ans pour réaliser celui qu'a le « *Big Data* » aujourd'hui. Pour comprendre le nouvel âge du contrôle des individus qui se dessine, remontons un bref instant dans le temps.



Pourquoi Foucault fait-il référence au XVIII<sup>ème</sup> siècle ? C'est parce qu'à cette époque la statistique est apparue comme un instrument de mesure objectif, permettant de connaître une réalité sociale auparavant inaccessible et complexe. La mesure et la description statistique du réel ont permis d'appréhender des phénomènes de masses. Les gouvernements recourent ainsi aux chiffres – on parle d' « *arithmétique politique* » – pour gérer les situations d'épidémie, de famine et de guerre. En 1774, lorsque la variole emporta le roi Louis XV, se posa la question d'inoculer ou non la famille royale, puis l'ensemble de la population. Dès lors, la statistique a été comprise dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle comme un instrument de contrôle d'État, permettant de distinguer les comportements et les habitudes normaux et anormaux.

C'est la thèse que retient Michel Foucault, lorsqu'il fait la distinction du traitement des lépreux et des pestiférés. Foucault décrit comment le traitement étatique des corps est passé d'un régime d'exclusion des cités et des territoires, à un régime d'inclusion. Dans le cas de la lèpre, il s'agissait d'un modèle d'exclusion, dit de marginalisation, à savoir une pratique sociale basée sur le rejet des lépreux au-delà des murs de la ville. Dans le cas de la peste, on ne rejette plus la population, mais on la confine. C'est la mise en quarantaine : « *Et tous les jours des inspecteurs devaient passer devant chaque maison, ils devaient s'y arrêter et faire l'appel. Chaque individu se voyait assigner une fenêtre à laquelle il devait apparaître, et lorsqu'on appelait son nom il devait se présenter à la fenêtre, étant entendu que, s'il ne se présentait pas, c'est qu'il était dans son lit ; et s'il était dans son lit, c'est qu'il était malade ; et s'il était malade, c'est qu'il était dangereux. Et, par conséquent, il fallait intervenir. C'est à ce moment-là que se faisait le tri des individus, entre ceux qui étaient malades et ceux qui ne l'étaient pas.* ». L'État réalise un quadrillage statistique des individus à l'intérieur de la cité. Par ce traitement de données, l'Etat opère un comptage minutieux du sain et du malsain, du normal et du pathologique.

Ce biopouvoir n'est donc plus une méthode brute et primaire de séparer en deux groupes distincts, les sains des malades. Ceux qu'il faut laisser vivre contre ceux



qu'il faut faire mourir. Grâce à la statistique, la logique s'est inversée. Plus souple, plus précis, le biopouvoir laisse mourir et fait vivre. En contrepartie de quoi, Foucault décrit de manière frappante l'émergence d'un pouvoir de normalisation, ce qu'il décrit comme l'avènement des disciplines : *« Le moment de la peste, c'est celui du quadrillage exhaustif d'une population par un pouvoir politique, dont les ramifications capillaires atteignent sans arrêt le grain des individus eux-mêmes, leur temps, leur habitat, leur localisation, leur corps. (...) Je dirais en gros ceci. C'est que, au fond, le remplacement du modèle de la lèpre par le modèle de la peste correspond à un processus historique très important que j'appellerai d'un mot : l'invention des technologies positives de pouvoir. »*.

### **L'émergence d'un troisième modèle de contrôle**

L'objectif de la « biopolitique » présentée par Foucault consiste à produire une population saine, en repérant des régularités. Les corps individuels deviennent objets de disciplines sur lesquels des mécanismes continus, régulateurs et correctifs vont s'appliquer. Comme le remarquait Foucault, le but de l'État, dans cette collecte gigantesque de données, dans ce régime de savoir, ce n'est pas tant d'obtenir du savoir que de parvenir au bon gouvernement en accédant au fonctionnement intime des individualités. Le gouvernement doit alors se conformer à la connaissance qu'il possède des masses, pour assurer une redistribution économique efficace et une égalité judiciaire maximale.

Dans notre société contemporaine, la statistique – désormais appelée « *Big Data* » – est l'outil indispensable d'une administration rationnelle et prévisible des humains et d'une préservation de l'ordre public. Dans ce contexte, le contrôle des individus pourrait bien connaître, en prolongeant le raisonnement de Foucault, un troisième âge. Non pas celui de l'exclusion, ni plus celui d'inclusion par confinement, mais d'une certaine liberté d'aller et venir, en échange d'un traçage et d'une surveillance en temps réel. Du modèle de la lèpre, au modèle de la peste, nous voici désormais au modèle du coronavirus. Mais en contrepartie de quoi ?



Face à cette évolution, la question est moins celle de savoir si nous devrions ou non utiliser les technologies pour aider à limiter la propagation du virus que celle de savoir quelles technologies et comment. Doit-on avoir uniquement recours à des données anonymisées ? Si oui, quelles technologies d'anonymisation doit-on utiliser ? Seront-elles robustes aux possibilités de réidentification ? Le cas échéant, ces mécanismes seront-ils proposés sur la base du consentement des individus ? Les données seront-elles supprimées par la suite ? Les technologies de chiffrement avancé permettraient-elles de préserver les libertés individuelles ? Les finalités de ces usages seront-elles clairement encadrées afin de se limiter à la lutte contre l'épidémie ? Comment s'assurer que ces mesures soient proportionnées et légitimes ? Cette réflexion n'a rien de cosmétique et pourrait bien avoir d'importantes conséquences sur le respect de l'Etat de droit et la manière dont seront façonnées nos sociétés de demain.